

Monsieur Ueli Maurer  
Président de la Confédération helvétique  
Chancellerie fédérale  
3000 Berne

Genève le 02 décembre 2019

## LETTRE OUVERTE

### **Concerne : Risque de pollution du Léman lié à du matériel militaire immergé dans le Petit-Lac**

Monsieur le Président de la Confédération helvétique,

L'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) veille depuis sa création en avril 1980 à ce que des mesures efficaces soient prises pour lutter contre la pollution du Léman.

Elle a d'ailleurs reçu en 1986 une lettre de félicitations du Conseil Fédéral pour l'action qu'elle a menée et qui a contribué à la prise de décision d'interdire l'intégration des phosphates dans les produits de lessive. Aujourd'hui, forte de 4'000 membres de la région lémanique, elle continue à œuvrer pour la conservation de la qualité de l'eau et la protection des écosystèmes du Léman et de son bassin versant.

La presse s'est faite l'écho récemment de la présence de centaines (milliers ?) de tonnes de munition rejetées dans le Léman qui se trouvent aujourd'hui à une cinquantaine de mètres de profondeur dans le Petit-Lac, voire potentiellement à d'autres profondeurs. Ces munitions sont issues principalement d'immersions par une ancienne entreprise d'armement de Genève mais, d'après nos connaissances, des cartouches de l'armée y ont aussi été déversées. Les images sous-lacustres récentes publiées par la presse révèlent que des caisses de munitions sont recouvertes de moules et non protégées par des sédiments, contrairement à ce que les autorités ont affirmé par le passé. Cet état de fait est très préoccupant car les munitions sont ainsi exposées à des manipulations mal intentionnées, à des courants, à des accidents, ou simplement à la corrosion naturelle.

Héritage d'une période où le lac était considéré comme une poubelle et où la conscience écologique n'était que balbutiante, ce constat ne peut aujourd'hui rester sans réaction vu les enjeux potentiels liés à la sécurité humaine (risques d'explosion et de corrosion) et à la possibilité de contamination de l'écosystème par des substances toxiques qui seraient issues de ces munitions (qualité de l'eau, contamination des sédiments et des organismes vivants). Les enjeux sont en effet multiples, et les risques aussi : environnementaux (faune et flore aquatiques), sociaux-économiques (pêche, eau potable, infrastructures sous-lacustres tels les gazoducs et fibres optiques) et, d'une façon plus large, pour la santé humaine via l'eau potable et la consommation de poissons.

Vu les incertitudes relatives au devenir de ce matériel à moyen et long terme, avec des risques qui ne sont pas encore évalués :

nous demandons instamment au Conseil fédéral et aux autorités des cantons riverains du Léman (Valais, Vaud, Genève), en fonction de leurs compétences respectives :

- de dresser l'inventaire et cartographier les sites du fond du Léman où a été immergé du matériel militaire (munitions ou autre matériel);
- d'évaluer l'état des dépôts afin de caractériser les risques d'explosion et de corrosion de ce matériel.
- d'évaluer le risque environnemental physique d'une onde de choc en cas d'explosion, et chimique de la libération de molécules toxiques dans l'eau potable et l'écosystème (macroinvertébrés benthiques, crustacés, poissons, oiseaux aquatiques) que ce matériel fait encourir ;
- de prendre des mesures de protection en fonction de l'importance des risques encourus avérés, sachant qu'il est aussi dangereux de manipuler ces anciennes munitions.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération helvétique, à l'assurance de ma haute considération.



Jean-Bernard Lachavanne  
Professeur honoraire UNIGE  
Président de l'ASL

Copie :  
Conseil d'Etat du Canton du Valais  
Conseil d'Etat du Canton de Vaud  
Conseil d'Etat de la République et canton de Genève  
Presse lémanique